



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 8 avril 2015
18 heures 30

PP/MG

N° 001820

Service Finances -
Bilan des cessions et
acquisitions
immobilières -
Exercice 2014

Affiché le :

Le mercredi 8 avril 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 01 avril 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

ABSENTS : Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil municipal les dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Ce bilan ainsi que le tableau des cessions et des acquisitions seront annexés au compte administratif de l'exercice 2014.

Il est présenté au conseil le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la Commune d'Apt au cours de l'exercice 2014, afin de délibérer.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la Commune d'Apt au cours de l'exercice 2014.

Dit que ce bilan ainsi que le tableau des cessions et des acquisitions immobilières seront annexés au compte administratif de l'exercice 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL